

Penser chez soi

Printemps 2020, la moitié de l'humanité est recluse chez soi. C'est dans cette période totalement inédite que j'écris ce texte sur le désir de gérer collectivement son logement indépendamment de la propriété : dans le monde, 3,9 milliards de personnes sont confinées chez elles, limitées dans leur mouvement par ordre des gouvernements des pays qu'elles habitent. Au-delà de l'angoisse qu'il génère, ce confinement prophylactique contre le nouveau coronavirus est intéressant par le déséquilibre des libertés qu'il engendre. D'un côté nous ne pouvons plus nous déplacer ni nous réunir comme bon nous semble et de l'autre, nous pouvons réorganiser notre temps de façon autonome, sans le rythme donné par notre activité professionnelle, par la crèche, l'école, les cours extra-scolaires de nos enfants ni par celui de nos divers loisirs. Ainsi, sans pouvoir bouger, sommes-nous livrés à une liberté presque totale de construire notre temps avec les gens qui partagent notre logement. Cette réclusion chez soi est l'occasion de penser notre lieu d'habitation. De penser ses alentours immédiats comme les couloirs, les cours intérieures, le hall d'entrée, la buanderie, les caves, les combles, ces lieux dévolus au passage ou à des usages précis prédéfinis, qui aujourd'hui deviennent, par la force de la situation, des zones de rencontres, inquiétantes pour ceux qui craignent d'être infectés par le Covid-19 et réjouissantes pour ceux qui tournent en rond chez eux.

Il y a un parallèle à établir entre la possibilité de structurer de façon autonome son espace d'habitation et la capacité à structurer librement son temps ; l'une et l'autre sont des indicateurs du niveau de liberté que nous nous accordons en temps normal et, par là-même, que nous sommes à même de supporter en temps de crise sans se sentir perdus. L'autonomie étant une disposition qui s'acquiert, l'habitude de la liberté à gérer nos espaces de vie nous permet de ne pas souffrir de la liberté d'organiser notre temps. Cette liberté est le signe du pouvoir que nous nous accordons en tant qu'individu et en tant que collectivité pour aménager par nous-mêmes notre existence face aux diverses autorités qui le font pour nous au travers de règles que nous n'avons pas élaborées. Ces autorités sont, par exemple notre hiérarchie au travail, tous les représentants des pouvoirs publics ou, pour mon sujet, une gérance immobilière. Cette crise sanitaire est l'occasion pour moi d'intégrer la notion de liberté, comme prise de pouvoir, à ces propos initialement dédiés au désir de gérer collectivement un habitat. Par le prisme de cette situation particulière, je vois avec une acuité nouvelle que le désir de gérer collectivement son logement en tant que locataire naît de l'intuition qu'aucune liberté n'est absolue, que toute liberté se forge par les règles que nous nous choisissons pour un temps et un lieu donnés.

L'immeuble dont je parlerai dans cet article est sis au 1-3, rue Lissignol, dans le faubourg de Saint-Gervais au centre de Genève. Il est la propriété de la Ville de Genève représentée par la Gérance immobilière municipale (GIM). Depuis le 1^{er} juin 2018, après vingt-neuf ans d'occupation cadrée par un contrat de confiance entre la Ville et l'association Action Civique Intempestive (ACI) – contrat renouvelé de mois en mois – et autant de temps de négociation pour pérenniser la gestion collective et participer à la rénovation du bâtiment, l'association ACI gère presque l'entier de l'immeuble au travers d'un contrat de bail associatif¹. Les particularités que nous avons défendues pour le projet de rénovation de ce bâtiment étaient le maintien de logements à bas loyer, de lieux de créations

¹ Par le biais du contrat de bail associatif, la Ville de Genève délègue la gestion de tout l'immeuble à l'exception des arcades au rez-de-chaussée et d'un espace de 30 mètres carrés dans le grenier. Ces exceptions ne sont pas des détails, mais le résultat d'une lutte pour le territoire entre deux visions du bien commun. L'une, celle de la Ville, qui pour justifier politiquement des logements sociaux auprès des partis conservateurs, doit rentabiliser une partie de l'immeuble par la location des arcades à des commerces et l'autre, celle de l'association, qui prône la création d'espaces de rencontres mis à disposition des usagers du quartier sans recherche de bénéfices.

artistiques, de rencontres pour les associations du quartier, la réouverture d'une salle de concert et le maintien d'une certaine modularité des typologies d'appartements. Notre désir de gestion collective et autonome, ainsi que le désir de créer un lieu hybride – habitation modulable et création artistique – a suscité de longues discussions avec les autorités de la Ville et a ouvert un débat politique intense et violent².

Alors que je n'ai plus de fréquentation active de la philosophie depuis longtemps, j'écris ce texte par amitié pour Marie-Claire Caloz-Tschopp, par admiration pour son travail intellectuel et son engagement à donner une voix aux non-dominants. Je l'écris à sa demande suite à sa venue au printemps 2019 dans cet immeuble que nous gérons collectivement avec l'association ACI. Ces lignes constituent plus un témoignage personnel d'une certaine pratique de vie collective et des rapports de force avec l'institution possédant les espaces que nous habitons, qu'un propos théorique construit de longue date. Depuis treize ans, outre d'habiter et de travailler en tant que musicien dans ces espaces, je me suis essentiellement engagé en tant que négociateur auprès des autorités politiques et administratives. Le désir de gestion collective d'un habitat peut être abordé sous de nombreux aspects ; je n'en évoquerai ici que deux, premièrement l'occupation des lieux interstitiels de l'immeuble, occupation *a priori* interdite par la gérance, et deuxièmement la possibilité de modifier la typologie des appartements en cours de bail, possibilité pour laquelle nous nous sommes beaucoup battus en amont de la rénovation.

Habiter les couloirs

Dans l'immeuble que nous habitons, ce qui frappe d'emblée est la présence à tous les étages de mobilier, de plantes, de tableaux et d'affaires personnelles dans les couloirs. Quel est l'enjeu d'habiter les couloirs ? De pouvoir les décorer comme bon nous semble, d'y mettre un petit arbre, un fauteuil, une table à côté de la fenêtre ? D'y installer une bibliothèque de livres destinés aux autres locataires, une étagère de don d'objets divers ? D'y proposer une exposition permanente et mouvante d'œuvres d'artistes habitant l'immeuble ou d'ailleurs ?

L'enjeu est de penser un espace impensable. Les couloirs sont des espaces impensables, car la GIM, comme toute autre régie immobilière, interdit aux locataires de les utiliser pour autre chose que le passage et, par conséquent, avec l'autorité symbolique de représentante de la propriétaire, la Ville de Genève, elle interdit purement et simplement de les penser.

Pourtant, les couloirs en tant qu'espaces interstitiels, situés entre le domaine public, la rue, et l'intime, les appartements, en tant qu'espace de passage non loués à des individus et donc dévolus à des usages communs, sont particulièrement intéressants parce qu'il est possible d'y projeter simultanément nos envies collectives et individuelles, d'y créer une esthétique commune, une amorce d'imaginaire collectif. Pour le peintre, dont l'atelier ou le salon se remplit de toiles, chaque mur compte, chaque surface vierge est riche d'un potentiel d'exposition, d'expression ; le couloir devient pour lui un endroit de micro-diffusion, de test auprès d'un public familial et bienveillant, le couloir constitue une première prise de distance par rapport au chevalet.

² *Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève*, N°22 et N°23 du 29 octobre 2014, N°25 du 11 novembre 2014. Ces trois numéros du mémorial reproduisent dans leur entier les douze heures de débats autour du budget du projet de rénovation de l'immeuble du 1-3, rue Lissignol (PR-978). Les trois points de résistance majeure de la part des partis conservateurs étaient la gestion collective de l'immeuble, la possibilité pour l'association de choisir les nouveaux habitants et la création d'une salle de concert, sachant que la création de la salle de concert a ajouté un surcoût de trois millions de francs suisses aux quatre millions prévus pour la rénovation des logements. La rénovation étant financée par la Ville de Genève et donc par les impôts communaux.

Pour celui qui vit seul, le couloir devient le lieu de rencontre, de discussion. Pour les enfants, les couloirs sont le terrain de jeu s'ouvrant sur l'inconnu parfaitement connu, la zone³, la maison magique dont la température, la texture, l'odeur varient en fonction, des saisons, du temps qu'il fait, des plats que cuisinent les voisins. Pour les parents, les couloirs sont une soupape où leurs enfants peuvent jouer, mais aussi être félicités, repris, éduqués, nourris, pris en charge quelques instants par les voisins, chez lesquels ils trouvent des figures tutélaires alternatives, réinventant une place du village. En temps de confinement, les couloirs constituent des extensions salutaires pour les appartements.

Dans un immeuble locatif, les couloirs sont des lieux de proposition où peuvent s'exposer nos façons d'habiter le monde et, plus largement, d'être au monde ; des lieux où l'intime déborde sur le public, des espaces de transition où le flou est possible. Dans les couloirs, l'intime des désirs apparaît pour rencontrer celui des autres et s'y confronter aussi : mettre une plante à côté de la fenêtre dit le besoin de végétaliser un peu ce qui est strictement minéral, mais également le désir de prendre soin, par l'arrosage, la taille et le rempotage, d'un être radicalement différent de soi.

Pour peu que quelques individus éprouvent le désir de se servir des couloirs comme d'espaces dans lesquels leur intime peut déborder et se mêler à celui des autres, ils les transforment en réseau labyrinthique où se forge un imaginaire collectif, s'établissent des règles communes pour vivre harmonieusement sous le même toit. L'apparition de cet imaginaire collectif est rendue possible au travers de l'émergence quotidienne de désaccords, de tensions et de leur résolution par la découverte de compromis négociés.

Au fil des années j'ai identifié deux manières d'occuper un couloir : décider consciemment de son aménagement ou laisser, au hasard, le surplus des appartements s'y écouler. Dans l'immeuble que j'habite, les deux méthodes se pratiquent simultanément : au sein de notre collectivité nous organisons régulièrement des chantiers afin de mettre en œuvre les décisions qui ont été prises aux assemblées générales sur la façon d'habiter les lieux communs. Ici le moteur est un désir collectif concerté. La seconde manière consiste à faire déborder, sans plan préétabli, les affaires de son appartement dans le couloir. Naturellement, cette façon de faire donne naissance à des nombreuses discussions plus ou moins conflictuelles sur la légitimité de chacun à occuper les espaces communs. Quant à moi – tous les membres de notre association ne partagent pas mon avis – je ne considère pas cette façon d'utiliser un espace commun comme de la négligence, mais plutôt comme une proposition intempestive individuelle à intégrer si possible dans le désir collectif. A mon sens, chaque débordement de l'intime dans le commun fonde, module et forge notre imaginaire collectif.

Invoquant un argument sécuritaire, la GIM interdit de mettre quoi que ce soit dans les couloirs en s'appuyant sur une réglementation par laquelle ces espaces sont considérés comme des « voies d'évacuation et de sauvetage »⁴. Or si « les voies d'évacuation et de sauvetage peuvent servir de voies de communication. [...] Elles ne doivent pas servir à d'autres usages. »⁵ Si un habitant mourait lors d'un incendie parce que dans sa précipitation, il se serait encoulé sur du mobilier installé dans un couloir rendu opaque par la fumée sans que la gérance n'ait formellement interdit ladite installation, alors elle pourrait être tenue juridiquement responsable de ce décès. Si la question des responsabilités en cas d'accident est véritablement centrale pour la GIM, qui ne veut en aucun cas se voir incriminée

³ Dans le sens d'un lieu inquiétant et désirable qui suit ses propres règles, tel qu'il est développé dans *Stalker* d'Andreï Tarkovski, 1979.

⁴ *Directive de protection incendie*, « Voie d'évacuation et de sauvetage », Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), 2017.

⁵ *Ibid.*

pour défaut d'information aux locataires ou pour négligence, je pense aussi qu'il y va d'autre chose, d'une volonté de confiner l'intime à l'intérieur des appartements loués par contrat à des individus. D'une part parce que le contrat de bail prévoit une surface louée précisément définie dont les couloirs ne font pas partie – si un habitant désire une surface plus grande pour installer ses affaires personnelles, pour peu qu'il y ait droit⁶, il doit nécessairement payer plus⁷ – d'autre part, et là c'est une intuition personnelle qui s'est développée au cours de toutes ces années d'interactions et de négociations avec des employés de tous les échelons de la GIM⁸, parce que le débordement de l'intime dans les espaces communs puis dans l'espace public inquiète les autorités.

Le danger de l'intime dans les espaces publics est le désir, son intempestivité, son imprévisibilité, sa violence potentielle. Le désir, ni policé ni raisonné, complexe et confus, crée du désordre, un désordre ancré dans l'imaginaire, un désordre pouvant changer le visage d'un couloir et qui a changé le visage de la rue Lissignol. Depuis 1989, en trente et un ans, cette rue s'est radicalement métamorphosée sous l'impulsion de ses habitants, basculant du statut de raccourci saturé de voitures à celui d'îlot piétonnier aux terrasses verdoyantes⁹.¹⁰ Or si un désir collectif peut changer le visage d'un couloir et d'une rue, il pourrait s'étendre sur le quartier, la ville, et qui sait ? sur le canton. Le danger est là pour les pouvoirs publics devant s'assurer que tous les citoyens trouvent leur place dans les espaces qu'ils administrent. Les désirs des uns n'étant pas ceux des autres, des tensions émergent systématiquement, ouvrant ainsi des espaces de discussion et de négociation entre les habitants et les autorités, mais en premier lieu entre les habitants eux-mêmes. Et si un désir individuel n'a pas de légitimité en tant que tel à dicter la structure d'un espace public, il n'en est pas de même pour un désir collectif qui est une construction intersubjective, riche d'intempestivité et de surprise. Tout le danger est là pour les autorités chargées de maintenir l'ordre en place à moindre frais¹¹.

Habitat hybride

Aujourd'hui, au printemps 2020, dans le cas de l'immeuble dont nous assurons la gestion par le biais d'un bail associatif, la GIM ne prend plus la peine de nous écrire des courriers pour nous mettre en demeure de vider les couloirs de nos aménagements ; ce qui est le signe que nous avons fait entendre notre désir d'organisation collective des espaces communs, le signe que nous avons su créer un endroit dans lequel nous avons la possibilité de prendre en charge nous-mêmes la résolution des tensions entre les désirs de chacun, sans passer par une autorité extérieure. En structurant les espaces que nous avons en commun, nous avons acquis la possibilité et la charge de choisir collectivement certaines règles habituellement édictées par les propriétaires.

Dans les faits, pour les membres de l'association habitant l'immeuble avant les travaux de rénovation, il s'agit d'une minuscule reconquête du territoire. Lorsque les liens entre l'association et la GIM étaient

⁶ *Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève*, LC21 431, 2009

⁷ Pour les logements à caractère social, dont les loyers sont adaptés aux revenus des habitants, c'est une logique de solidarité qui s'applique – par conséquent le nombre de pièces des appartements est limité en fonction du nombre d'habitants – et pour les logements à loyer libre, c'est une logique commerciale qui entre jeu : celui qui veut plus d'espace doit payer plus.

⁸ Du réceptionniste à l'accueil public jusqu'à la magistrate, Sandrine Salerno en charge du Département des finances et du logement de 2007 à 2020 en passant par les divers-e-s juristes et administrateur-trice-s au service la GIM.

⁹ Pour l'histoire de la rue, je renvoie à <https://www.geneveactive.ch/article/8-rue-lissignol-une-autre-facon-dhabiter/>

¹⁰ Luca Pattaroni « La Ville plurielle. Quand les squatters ébranlent l'ordre urbain » p.283 in *Enjeux de la sociologie urbaine* Michel Bassand, Vincent Kaufmann, Dominique Joye. A propos de l'âge d'or des squats à Genève, je renvoie également à *Squats* de Julien Gregorio, Labor et Fides, 2012 contenant *Les friches du possible* de Luca Pattaroni.

¹¹ En 2006, le Département de la cohésion sociale a bien tenté de sonder les besoins des habitants au travers de contrats de quartier, mais les membres de notre association, qui y ont participé dans un premier temps, ont quitté ces conférences de quartier n'ayant pas le sentiment que les besoins et les désirs des habitants fussent écoutés et pris en compte. <https://www.geneve.ch/fr/themes/social/contrats-quartier/historique/contrat-quartier-saint-gervaisseujetvoltaire>

cadrés par un contrat de confiance renouvelé de mois en mois, que l'immeuble ne répondait à aucune norme en vigueur de sécurité et n'offrait aucun confort – pas de chauffage central, pas de salle de bains, électricité de chantier – les habitants étaient libres d'occuper les espaces comme ils l'entendaient. Ainsi pendant vingt-cinq ans, les combles ont été utilisées comme ateliers de peintres et de sculpteurs, comme espaces d'exposition pouvant aussi accueillir des concerts acoustiques ou de petites formes théâtrales. Les caves étaient dévolues aux répétitions des musiciens du quartier et un bar avec une salle de concert y avait été ouvert. Dans les étages, les appartements ont été transformés de nombreuses fois pour répondre à l'évolution des situations de chacun, des arrivées et des départs, floutant ainsi la frontière entre les couloirs et les logements ; chaque centimètre carré était habité de manière mouvante en fonction de l'évolution des désirs individuels et collectifs.

C'est ainsi que s'est constitué ce que j'appelle un habitat hybride, un mode d'occupation de l'immeuble dans lequel les individus vivent tout en y développant et diffusant diverses formes d'art. Cette façon d'habiter un bâtiment crée nécessairement du désir intersubjectif par l'émergence et la résolution de tensions : l'habitat hybride exige des habitants qu'ils pensent la cohabitation entre des activités hétérogènes habituellement maintenues dans des lieux séparés, l'habitation, la création artistique et sa diffusion au travers de concerts ou d'expositions. La collectivité est amenée à devoir trouver ses propres règles sur cette cohabitation considérée par la GIM comme impensable : pour la gérance, les répétitions et les concerts de musiques amplifiées constituent une nuisance pour le voisinage, de même que le bruit du public entrant et sortant de la salle et, de ce fait, sont impensables dans un immeuble locatif.

Par ailleurs, la nature même de la démarche artistique consiste à maintenir une certaine incertitude pour être au monde, à se placer dans un déséquilibre inconfortable. La création artistique vise à maintenir la pensée et les sens en quête de sens, à ne jamais rien prendre pour un acquis de pensée dont notre sens critique pourrait s'épargner l'analyse. S'engager dans une recherche artistique exige de trouver ce qui nous semble juste pour être au monde et exprimer ce fait d'être au monde à un moment donné. C'est sans fin. Et c'est bien dans cette quête infinie que l'hybridation entre art et logement, entre création artistique et vie quotidienne, est féconde pour une association d'habitants : désirer en permanence la résonnance – ou « raisonnance » – la plus harmonieuse possible de nos actions avec l'actualité du monde.

Enfin, au-delà de nous accoutumer à une certaine précarité économique, la position d'artiste nous accoutume à une position de fragilité : composer une pièce de musique à partir de rien, pour moi en tout cas, revient à me trouver en position de fragilité, parfois de détresse¹². Cette habitude à être en fragilité, individuellement ou collectivement, nous permet de garder notre calme et notre détermination dans les négociations avec les autorités, alors même que nous sommes en position de faiblesse face à elles. Par expérience, nous savons qu'à terme notre imaginaire aboutit, de façon plus ou moins réussie, à faire naître du neuf « raisonnant » entre notre désir et le monde.

Depuis le 1er juin 2018, le contrat de bail liant l'association ACI à la GIM nous offre une stabilité dans le temps, nous ne vivons plus avec la menace de voir chaque mois le contrat de confiance résilié et de devoir partir, mais il impose aussi une restriction de nos libertés dans l'usage de l'ensemble des espaces de l'immeuble et un travail de pression constant pour préserver l'hybridité de notre habitat.

¹² Martha Graham écrit dans sa *Mémoire de la danse*, « Pour travailler, pour être en éveil, ne fût-ce que pour exister, on doit renaître à chaque instant. Il faut accepter de sentir, accepter d'être vulnérable. » Actes-Sud, coll. Babel, 1992, p.25

Moduler les appartements

Le constat que j'ai pu faire ces dernières années est le suivant : en tant que locataire, le droit de moduler son logement est nul ; comme si ne pas avoir les moyens financiers de s'offrir une propriété privée devait limiter le désir de l'organiser à sa guise. Ne pas être propriétaire, par choix ou par manque de moyen, interdit la liberté de penser, créer, adapter son lieu de vie à ses envies et à ses besoins. Tout contrat de bail limite la liberté individuelle de modifier l'appartement loué : il est interdit de casser des murs ou construire des parois¹³.

Or cette limitation constitue un problème concret pour la vie associative dans un immeuble locatif. En presque trois décennies de vie collective, il nous est apparu très clairement que pour maintenir la cohésion d'une association d'habitants, il est nécessaire d'intégrer dans la structure des logements les modifications survenant dans les vies individuelles : par exemple si un couple se sépare, mais que ses deux membres désirent rester dans l'immeuble, il est nécessaire de repenser les colocations, mais aussi les typologies des appartements afin de répondre tant à leur volonté de ne plus vivre ensemble que de demeurer dans l'association. Pareil à la naissance d'enfants, lors de départ de certains habitants, de changement dans une colocation ou à la mort de l'un des habitants. Autant, face à un propriétaire ou une autorité, une association d'habitants peut constituer une force de protection pour les individus, autant sa cohésion et sa pérennité reposent sur un équilibre fragile de liens. Une grande délicatesse envers les individus est indispensable pour préserver une association d'habitants. Un des moyens efficaces pour maintenir cet équilibre est d'adapter la structure des appartements et de l'immeuble aux mouvements de la collectivité.

Afin de répondre à la fluidité de la vie de l'association et permettre sa survie, il fallait que, dans le concept même de la rénovation de l'immeuble, soit intégrée la possibilité de modifier, en cours de bail, les typologies des appartements. Avant la rénovation de l'immeuble, faire basculer une ou plusieurs pièces d'un appartement à un autre en fonction des besoins était une pratique courante. Nous cassions un mur ou reconstruisions une paroi pour obtenir le cloisonnement et le type d'appartements adaptés aux groupes qui allaient les habiter, cela pouvait aller jusqu'à restructurer entièrement un étage. Si une telle radicalité n'était plus envisageable dans un immeuble rénové de fond en en comble, au cours des discussions avec les architectes mandatés pour la rénovation, est née l'idée de « pièce à bascule ». Concrètement, cela signifiait que certaines pièces pourraient passer d'un appartement à un autre permettant ainsi de faire un trois-pièces à partir d'un deux-pièces, tandis que le quatre-pièces contigu deviendrait lui un trois-pièces. Un système de cadre de porte intégré à l'intérieur de certaines parois entre les appartements ainsi que des logements pour les interrupteurs et le passage de l'électricité permettraient de réaliser à peu de frais les modifications. L'idée est passée non sans difficulté. Cette pratique faisait partie des impensables pour la gérance, d'une part parce qu'elle ne voulait pas assumer des frais supplémentaires, en cours de bail, pour réaliser ces modifications et, d'autre part parce qu'elle pensait perdre le contrôle sur l'occupation des espaces et, de ce fait, perdre sa capacité à évaluer le prix à payer par personne par appartement.

¹³ Plutôt que d'interdire, par le contrat de bail, de modifier l'appartement loué, il serait possible 1) de permettre la modification et demander, à la sortie, la remise en état à l'identique de l'état des lieux d'entrée 2) de proposer la modification au locataire entrant. Si le locataire entrant l'accepte alors le locataire sortant n'aurait rien à faire et si le locataire entrant n'accepte pas, le locataire sortant s'engagerait à remettre son appartement tel qu'il était à son entrée. Ce type de dispositif dans le contrat de bail impliquerait que, le temps de la location, le propriétaire perde en partie le contrôle absolu sur ce qu'il possède et loue – ce contrôle absolu étant de tout façon une illusion. Ce type de dispositif impliquerait surtout un lien de confiance entre le propriétaire et le locataire. Aujourd'hui la nature du lien entre propriétaire et locataire à Genève est la méfiance.

Pour faire accepter l'idée de la pièce à bascule, emblème du projet associatif, il a fallu que nous forgions un soutien politique au plus haut niveau de la GIM, auprès de la magistrate dirigeant le Département des finances et du logement¹⁴, qu'elle se positionne contre l'avis de ses experts. Il a fallu aussi que l'association s'engage à assumer tous les frais liés aux transformations futures¹⁵. Pour faire justifier les spécificités de la rénovation liées au projet associatif auprès des partis politiques conservateurs, hostiles à la gestion collective d'un immeuble appartenant à la Ville, la GIM n'a pas voulu ou pas pu soutenir intégralement l'idée de typologie modulable, c'est-à-dire en assumant les frais futurs de sa mise œuvre. Et plus généralement, le discours encore actuel de l'institution face à notre projet associatif et concernant l'idée de vie collective, peut se résumer à cette formule de la magistrate : « Ce n'est pas au contribuable de payer vos choix de vie »¹⁶.

Depuis le retour de tous les habitants dans l'immeuble après sa rénovation, en juin 2018, nous n'avons pas encore eu besoin de faire basculer une pièce d'un appartement à un autre, mais il est évident que pour y parvenir dans les règles de l'art, nous devons encore mener une longue bataille administrative et idéologique. Si faire basculer une pièce d'un appartement à un autre revient concrètement à casser une petite surface de plâtre, d'y ajouter le chambranle de la porte et modifier les arrivées d'électricité, mettre en œuvre ce système nous demandera d'effectuer un travail d'explication et de justification ardu auprès des experts de la GIM et de la Direction du patrimoine bâti, dès l'origine opposés à l'idée de typologie modulable. La pièce à bascule porte un poids idéologique que je ne soupçonnais pas : elle est le symbole de la liberté de penser et modeler notre logement selon nos désirs et nos besoins collectifs, et à nouveau, elle est le symbole de la puissance du collectif à modifier le monde.

Nous ferons donc face à la résistance d'administrateurs qui ne comprennent pas que nous ne voulions pas « faire comme tout le monde ». Déjà, pour d'autres types de travaux que nous avons entrepris depuis la rénovation de l'immeuble et, pour certains, auxquels nous avons dû renoncer tant les allers et retours entre différents offices de la Ville et de l'Etat devenaient usant, nous avons pu apprécier la profondeur de la méconnaissance des employés de la GIM face au projet de vie que nous proposons, face à notre désir de nous investir pour notre habitat bien que nous n'en soyons pas les propriétaires.

Dessiner le monde par un désir collectif

Pourquoi ne pas « faire comme tout le monde » et ne pas accepter le monde tel qu'il est à notre arrivée dans l'existence ? Pourquoi ne pas exprimer notre désir de choisir nos règles en suivant le canal dominant de la représentation politique ? Pourquoi, en restant sur la question du logement, ne pas accepter le fonctionnement dominant de notre société qui donne une liberté totale uniquement à celui qui le possède ? Pourquoi ne pas accepter que, si nous voulons des lieux créés par un désir collectif, nous n'avons qu'à travailler pour accumuler suffisamment d'argent et nous offrir ce que nous souhaitons ? Pourquoi demander à la collectivité publique de prendre en charge une partie de notre mode de vie ?

Les réponses à offrir, en guise de critique du système industriel, commercial, économique, financier et politique dominant, sont nombreuses mais je ne vais pas les mentionner ici bien qu'elles puissent

¹⁴ Lors des premières discussions sur le principe même de la gestion collective de l'immeuble, en 2008, la GIM a résisté à nos propositions par la voix de Sandrine Salerno, la magistrate à la tête du Département des finances et du logement : lors de nos premières rencontres, à ses yeux le bail associatif était trop compliqué à mettre en place et il nous incombait de la convaincre de sa pertinence et de ses vertus pour la collectivité publique. Ce à quoi nous sommes parvenus en une dizaine d'années et qui nous a valu par la suite un puissant soutien de sa part.

¹⁵ Bail à loyer entre la GIM et l'Association ACI art.1 « Objet de location », 2018

¹⁶ Remarque qui est le signe d'un aveuglement au fait que les membres de notre association sont eux-mêmes des contribuables et que leurs choix de vie, l'expression de leurs désirs sont des propositions tournées vers la collectivité restreinte à laquelle ils ont choisi d'appartenir, mais également vers la collectivité plus large des personnes habitant la même région et à laquelle ils appartiennent de fait.

expliquer clairement notre refus de nous adapter au monde humain tel qu'il se présente aujourd'hui. J'aimerais plutôt apporter une réponse sur le plan de la pensée critique : accepter le monde tel qu'il est revient à ne pas le penser. Je ne crois pas un instant qu'un individu puisse être en accord complet durant toute son existence avec ce qui est. Or un désaccord ou même un simple écart entre soi et l'état du monde appelle une pensée, au minimum un désir de le comprendre et au plus un désir de le changer. Ne pas penser le monde, ne pas le soumettre à sa faculté critique humaine, ne pas nous soumettre à une critique mutuelle est simplement dangereux¹⁷. Pour les membres de notre collectivité qui, sur les trente dernières années, a pourtant compté peu d'individus formés en philosophie, il a été toujours nécessaire, à divers degrés, sur divers aspects et par divers moyens, de remettre en question les fonctionnements de la société à laquelle nous appartenons. Cette nécessité peut trouver son germe dans la simple intuition d'un écart entre nos désirs collectifs et le réel ; alors nous tentons tant d'adapter nos désirs au réel que de rapprocher le réel de nos désirs. Avec l'espoir que les deux coïncident parfois. Or, le réel nous l'avons concrètement modifié en rendant possible l'habitat collectif dans un immeuble appartenant à la collectivité publique¹⁸. Et, nous fondons notre légitimité à vouloir vivre dans un monde répondant à nos désirs, dans notre appartenance à ce monde elle-même.

Mais encore aujourd'hui, auprès des employés de la GIM, notre désir de nous investir pour notre logement, de prendre bénévolement à notre charge une partie du travail administratif et logistique lié à la gestion d'un immeuble, est perçu au mieux comme une curiosité loufoque et au pire comme une tentative de malversation ou de fraude quelconque. Notre désir est perçu, de toute façon, avec méfiance. Et pourtant, de ce que j'ai pu observer, les employés de la GIM ne sont pas *a priori* hostiles au projet de gestion collective d'un immeuble, mais ils ont le sentiment de subir les complications d'une bizarrerie politique pour laquelle ils n'ont pas été formés ; bizarrerie politique qui leur vaut des tracasseries supplémentaires dans leur travail quotidien et dont la magistrature se sert comme argument de réussite, comme faire-valoir, dans son bilan en période électorale¹⁹.

Mais, je dois admettre qu'à force d'insister auprès de la direction de la gérance pour que ses employés soient simplement informés de l'existence du bail associatif et de ses spécificités, de petits progrès sont faits et certaines procédures sont facilitées – notamment dans l'inscription à la GIM de nouveaux locataires lors de changement d'habitants au sein d'une colocation²⁰. Nous n'avons de cesse de demander qu'un effort de pédagogie soit réalisé par la direction de la GIM auprès de ses employés au sujet de la gestion associative d'un immeuble appartenant à la Ville, afin qu'ils ne soient pas mis en difficulté dans leur interaction avec nos membres et qu'un lien de confiance puisse s'établir.

Au sein de l'association, nous nous sommes investis sur la question du logement, chacun pour des raisons diverses ; moi je me suis engagé dans ce champ de pensée et d'action car, à Genève, le logement est une source d'inquiétude et de peur pour les locataires. Peur de voir le loyer augmenter arbitrairement au-delà de ses moyens, peur de ne pas comprendre une règle et d'en enfreindre une par inadvertance, peur de voir son bail résilié pour non-respect d'une règle, peur d'entrer en

¹⁷ En ce qui concerne les conséquences sociales et politiques possibles de l'absence de pensée, je renvoie aux développements de Hannah Arendt dans *Eichmann à Jérusalem*, ainsi qu'à son texte inachevé *La vie de l'esprit*.

¹⁸ A ce jour, mars 2020, la Ville de Genève a contracté trois baux associatifs. La tendance à la Municipalité ne montre pas un désir de développer ce modèle de gestion du logement.

¹⁹ Sandrine Salerno, *Département des finances et du logement – Bilan de législature 2011-2015*, p.4, p.8, https://www.ps-geneve.ch/wp/wp-content/uploads/2016/08/BILAN-2011-2015-Sandrine-Salerno_0.pdf

²⁰ Le 29 novembre 2019, il a été formellement admis par la direction de la GIM que les habitants demeurant dans une colocation puissent choisir un nouveau colocataire lorsqu'une chambre se libère et qu'il ne soit pas imposé par la GIM. Etant entendu que ce dernier par sa situation administrative respecte le *Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève*, LC21 431, 2009. Le désir humain a primé contre les exigences strictes de l'administration, c'est une victoire.

interaction avec le propriétaire ou la régie plus sensibles à la perception du loyer que du bien-être de leur locataire, peur de demander une petite rénovation, peur de faire valoir ses droits²¹. Alors que l'habitat devrait, à mes yeux, être le lieu où chacun puisse se sentir au calme et protégé, j'ai constaté qu'il est une source d'une violente angoisse pour les plus démunis. La gestion du logement de location à Genève est inhumaine. Elle est inhumaine, car elle est centrée sur les coûts et les profits induits par la possession d'immeubles et non sur les besoins et les désirs des habitants. A mon arrivée dans l'Association Action Civique Intempestive, en 2007, j'ai constaté que la collectivité prend la charge de cette peur, elle l'amortit en faisant tampon entre les individus et la propriétaire, elle invente des solutions de résistance et force la régie à adoucir son rapport aux locataires.

Créer un désir intersubjectif

J'ai conscience qu'il est délicat d'introduire la notion de désir dans une réflexion à caractère politique : le désir étant de l'ordre de l'intime, chacun est libre de désirer ce qu'il veut, quitte à ce que ce soit n'importe quoi, sans considération pour le monde alentour. Et c'est bien pourquoi, un autre enjeu majeur de notre démarche collective autour de l'immeuble que nous habitons consiste à forger un désir intersubjectif : que voulons-nous ensemble ? Par la discussion, l'écoute, nous parvenons parfois, sur des sujets précis et concrets d'aménagements de lieux communs, à créer un désir collectif qui ne correspond à aucun désir individuel, mais dans lequel chacun se retrouve. Un désir commun, neuf, au sein duquel se diffractent les désirs individuels. Cela paraît anecdotique, mais en réalité cela nous permet d'organiser une part du monde, l'immeuble que nous habitons, une partie de la rue et la cour intérieure attenante, sur la base de projections communes.

Désirer habiter les couloirs, désirer maintenir des espaces de création artistique dans un immeuble locatif, désirer se charger bénévolement de tâches administratives et logistiques dévolues de coutume aux propriétaires, désirer modifier la typologie de nos logements, désirer le débordement de l'intime dans le public, organiser des événements culturels dans la rue, dans les appartements, revient à désirer un désir intersubjectif, un imaginaire intersubjectif nous permettant de structurer de façon autonome notre lieu de vie et de travail, de vivre dans un endroit où la collectivité que nous sommes peut trouver des règles que tous les membres ont comprises et choisies, des règles auxquelles tous les membres peuvent adhérer parce qu'ils en connaissent l'origine, à savoir une part d'eux-mêmes, et le prix, à savoir le temps qu'ils y ont consacré en assemblées générales.

Le temps de parvenir à un accord interne au sein de l'association correspond au temps, long, d'une pensée collective qui se construit par étapes, lentement et librement : les membres moteurs, proposant des projets – concerts, organisation et gestion des lieux communs, négociations avec la Ville – se doivent de prendre en compte l'inertie des membres passifs ou plus lents. La nécessité de s'assurer de la compréhension des enjeux soumis au vote de l'assemblée générale, la nécessité d'écouter chaque membre, d'inciter les membres peu disposés à prendre la parole à s'exprimer, la nécessité de faire et énoncer une synthèse des opinions avant de proposer un sujet de vote, toutes ces étapes demandent des efforts à tous. Ensuite, la collectivité doit prendre soin de permettre à chaque membre

²¹ Bien que le droit des locataires soit particulièrement protecteur en Suisse et que le Commission de conciliation en matière de baux et loyers à laquelle je me suis souvent adressé avant de vivre en collectivité pour faire valoir mes droits auprès de régies privées ou, chaque année, pour refuser des hausses de loyer indues, se positionne généralement en faveur du locataire, un déséquilibre de moyens et de pouvoir symbolique demeure entre propriétaire et locataire. Lors des séances avec la Commission de conciliation, les représentants du propriétaire viennent accompagnés de leur avocat alors que le locataire qui n'a pas forcément les moyens de s'en offrir les services, se présente au mieux avec, en tête, les conseils de l'ASLOCA (Association suisse des locataires) et une argumentation qu'il se sera construite lui-même ; or pour la majorité des individus il est difficile de résister dans un tel déséquilibre des forces.

de s'attribuer une tâche répondant à ses envies, à ses intérêts, à ses aptitudes, à ses désirs d'apprendre de nouveaux savoir-faire, de trouver la meilleure place pour lui à un moment donné, sachant que cette place pourra changer au fil du temps. Les efforts qu'exige une gestion collective et associative d'un immeuble sont de ceux qui permettent de mobiliser et de déployer cette puissance de l'imaginaire humain capable de modeler le monde selon un désir commun. Ces efforts nous donnent la possibilité d'habiter un monde en partie choisi et librement structuré par nous.

L'association doit également intégrer le désir et le niveau d'investissement extrêmement variables des uns et des autres : certains, bien plus que d'autres, injectent de leur temps et de leur énergie dans l'organisation des lieux communs, pour le fonctionnement administratif, dans la comptabilité, les discussions avec les autorités, dans le jardinage, le ménage, l'organisation de fêtes, de rencontres et autres événements de rassemblement ; un déséquilibre existe. Si certains de nos membres s'en plaignent, pour moi, il est crucial de prendre comme telles les aptitudes à l'engagement de chacun, d'intégrer les individus plus lents ou incohérents – qui disent vouloir s'engager sans y parvenir – de créer un cadre d'accueil pour ceux qui simplement manifestent le désir de vivre dans un habitat hybride géré collectivement. Nous devons intégrer ces différences d'engagement pour ne pas reproduire le schéma d'une société de vainqueurs où les plus méritants par le travail auraient plus de biens, de droits et de privilèges que les autres.

Au cours des dix dernières années de négociations avec la GIM, notre association a obtenu de pouvoir choisir les nouveaux habitants²² et, donc ses nouveaux membres,²³ dès lors qu'ils répondent aux exigences d'inscription en vigueur pour tous les candidats à un logement social en Ville de Genève. Or, pour l'association, un des critères déterminant dans le choix d'un nouvel habitant, au-delà de l'urgence à trouver un logement, c'est bien la motivation, le désir, de vivre et participer à une vie collective, de penser et façonner de façon libre et autonome son habitat. A mes yeux, rien que ce désir est suffisant en lui-même hors de tout autre investissement. Sans l'accumulation de ces désirs individuels, puis la recherche de désirs intersubjectifs, l'association n'aurait jamais eu la puissance et la liberté de proposer un cadre nouveau de gestion d'immeuble s'opposant parfois à l'autorité de la GIM et parvenant souvent à la convaincre du bien-fondé de ses propositions.

En cette période trouble de crise sanitaire mondiale, où les autorités publiques nous demandent de rester chez nous, que notre liberté de mouvements est restreinte, que le contrôle exercé par les pouvoirs publics sur les individus s'accroît²⁴, alors apparaît avec un éclat neuf la valeur d'habiter un lieu dont nous avons choisi la structure et les fonctionnements, un lieu dans lequel nous pouvons un peu échapper à une surveillance généralisée, un lieu dans lequel et par lequel nous pouvons nous rencontrer avec amitié et confiance. Un lieu, propriété des pouvoirs publics, dans lequel, par nos désirs, nous nous forçons une liberté collective.

²² Bail à loyer entre la GIM et l'Association ACI, art.8, 2018

²³ Point qui a suscité des résistances d'une violence inouïe lors des débats au Conseil municipal en novembre 2014. Pour en prendre la mesure, je renvoie au *Mémorial des séances du Conseil municipal* N°22, vingt-deuxième séance du 29 octobre 2014 à 17h, pp.2442-3, p.2467.

²⁴ A l'instant où je rédige ces lignes, dans le *Grand rendez-vous d'information de la mi-journée* sur France Inter (<https://www.franceinter.fr/emissions/le-grand-rendez-vous/le-grand-rendez-vous-02-avril-2020>), il est question, au-delà du trackage des individus par leur téléphone portable, d'engager des drones dont les images seraient envoyées dans des logiciels de reconnaissance faciales afin de pouvoir identifier et punir les contrevenants aux règles d'exception imposées par l'état d'urgence. Si le concept de reconnaissance faciale peut paraître comique alors que la majorité des individus dans les espaces publics sont actuellement masqués, l'arrivée progressive de ces moyens de contrôle dans l'espace public et leur banalisation est excessivement inquiétante pour les libertés publiques. Pour ceux qui pensent comme Sandra Laugier dans *Ethique, littérature, vie humaine* (PUF, 2006) que la littérature est une expérience intellectuelle permettant d'affiner sa compréhension du monde, au sujet de la société de contrôle, je conseille à la lecture du roman d'anticipation d'Alain Damasio, *Les Furtifs*, La Volte, 2019.